

Lettre d'information pour les chasseurs adhérents de la F I C I F

F I C I F : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France
Paris (75) , Yvelines (78) , Essonne (91) , Hauts-de-Seine (92) , Seine-Saint-Denis (93) , Val-de-Marne (94) , Val-d'Oise (95).

Six mois déjà !

Depuis la création de notre FICIF le 1^{er} juillet dernier, près de six mois se sont écoulés et le travail n'a pas manqué au sein de notre fédération, tant pour les personnels technique et administratif que pour tous les administrateurs qui ont été élus.

Ce n° 2 de notre lettre d'information trimestrielle vous donnera quelques nouvelles sur nos activités.

Maintenant, la saison de chasse bat son plein, nous apportant tout à la fois des déceptions avec la situation affaiblie du petit gibier et des espérances avec le bon état du grand gibier.

Mais, au-delà du terrain, notre programme d'action comprend toujours deux objectifs permanents :

- nous affirmer, en tant que chasseurs, comme un élément à part entière de la ruralité et de l'animation des territoires, et cela avec calme certes, mais aussi avec une détermination forte,
- attirer vers la chasse les jeunes et les femmes, et savoir les garder au sein de notre famille de chasseurs pour qu'ils soient la relève et les acteurs de demain.

Nous avons besoin de tous nos adhérents de manière solidaire dans nos préoccupations quotidiennes.

Il nous faut mener encore plus d'actions de terrain. L'opération « Un dimanche à la chasse » a été exemplaire. Réalisée le 20 octobre, elle a connu un beau succès en montrant que les chasseurs savent accueillir les non chasseurs pour leur faire découvrir ce qu'est la vérité de la chasse. Nous devons pour cela largement remercier les responsables de territoires franciliens qui se sont associés à cette opération qui va prendre de l'envergure au niveau national.

Il nous faut aussi maîtriser mieux les dégâts de grand gibier dans notre région. C'est notre responsabilité collective et c'est pour nous tous une question de crédibilité et de confiance.

Il nous faut régler entre nous nos différends de territoire, lorsqu'il y en a, et faire cela avec une réelle volonté de consensus.

Il nous faut enfin préparer ensemble nos nouveaux Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique.

Le travail ne manque pas pour lequel notre FICIF a besoin du soutien de vous tous à qui je souhaite d'heureuses fêtes de Noël en familles et présente mes meilleurs vœux pour 2014.

Bien cordialement en Saint-Hubert.

Thierry Clerc
Président de la FICIF

Les chasseurs accueillent des non chasseurs

En liaison avec la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), et comme une vingtaine de fédérations départementales de chasseurs à travers la France, la FICIF a participé le 20 octobre à l'opération « Un Dimanche à la Chasse » qui proposait à des non chasseurs de notre région de venir sur le terrain découvrir de manière vivante la chasse et ses différents modes.

Preuve du sens de l'hospitalité des chasseurs franciliens, plus d'une vingtaine de territoires (78, 91, 95) adhérents de la FICIF s'étaient proposés pour accueillir des visiteurs et leur faire partager un moment de convivialité en leur montrant à quel point la chasse est porteuse d'éthique et de valeurs dans la nature.

Ainsi, près de 80 non chasseurs auront eu, l'espace d'un dimanche, un aperçu authentique de la chasse.

Expliquer la réalité de la chasse en France et chasser les idées reçues, tel était l'enjeu de cette opération « Un dimanche à la Chasse » dont le succès ne pourra que se confirmer l'année prochaine.

Réunion avec les associations de chasse spécialisées

Suivant les engagements pris lors de la création de la FICIF, le président Thierry Clerc a rencontré une quinzaine des clubs ou associations de chasse spécialisées implantées sur nos sept départements et représentant différents modes de chasse : grand gibier, gibier d'eau, piégeurs, gardes particuliers, chasseurs à l'arc, conducteurs de chiens de sang, dianas chasseresses, jeunes chasseurs, So Chasse...

Après un exposé sur l'organisation de la FICIF (administrateurs, personnel, pôles), le président et les représentants de ces associations ont évalué les possibilités de renforcer les relations entre fédération et associations pour développer des partenariats et des actions au service de la chasse et des chasseurs.

La sécurité est la seule priorité à la chasse

Alors que la sécurité à la chasse est une règle absolue qui s'impose à chacun, l'ONCFS et la FNC ont analysé ensemble les accidents de chasse enregistrés au cours de la saison 2012-2013.

Cette étude détaillée de la nature et des circonstances de ces accidents doit permettre d'adapter et de toujours améliorer l'information et la formation des chasseurs en matière de sécurité.

Etabli par le réseau « Sécurité à la chasse » de l'ONCFS, ce bilan fait état d'un total de 179 accidents de chasse dont 21 accidents ont été mortels.

Ces accidents ont concerné les chasseurs dans 86 % des cas et des non chasseurs pour 14 % des cas.

Sur le total, on note qu'un accident sur trois relève d'un auto accident (mauvaise manipulation de l'arme, chute avec l'arme chargée...). Selon le mode de chasse pratiqué, la part des accidents est de 52 % pour la chasse du grand gibier et 48 % pour la chasse du petit gibier.

Dans le cas des battues de grands gibiers, une meilleure prise en compte du respect de l'angle de 30° par les chasseurs postés a permis de réduire le nombre d'accidents.

Dans l'ensemble, on remarque que les chasseurs ayant passé l'examen du permis de chasser avec l'épreuve pratique qui existe depuis 2003, causent proportionnellement moins d'accidents que leurs aînés. Cette baisse des taux d'accident est à porter au crédit de la bonne qualité de la formation à l'examen du permis de chasser qui est dispensée par les fédérations de chasseurs.

On retiendra qu'à la chasse, la seule priorité absolue doit être la sécurité.

La prudence s'impose là où inconscience, insouciance, inexpérience et maladresse n'ont pas leur place.

Des propositions pour les jeunes

Souhaitant favoriser leur participation aux chasses organisées en licence dirigée dans certaines forêts domaniales franciliennes, l'ONF applique désormais une remise de 50 % au bénéfice des jeunes chasseurs (moins de 25 ans) et des nouveaux permis (moins de 5 ans de validation).

Cette offre est valable pour les trois massifs de l'Agence ONF de Fontainebleau, chassés en licence dirigée : Fontainebleau (77), Notre-Dame (94) et Sénart (91).

Pour tout renseignement, contacter : pour Fontainebleau : Jean-Marc Cacouault (06 29 52 06 12), pour Notre-Dame et Sénart : Christophe Briou (06 23 69 08 37).

Première région de France pour le Brevet Grand Gibier

Depuis sa création en 1950, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG), reconnue d'utilité publique, aide les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification.

Elle a ainsi créé le Brevet Grand Gibier qui, en 22 années, a été délivré à plus de 18 000 chasseurs.

L'Île-de-France est la région qui compte le plus grand nombre de chasseurs brevetés Grand Gibier.

Pour cela, les quatre associations départementales dans notre région organisent chaque année des formations préparant les candidats aux deux épreuves pratique (tir sur cible) et théorique de ce brevet.

Programmées pour le 1^{er} semestre de l'année 2014, ces séances de formation commenceront :

pour Paris le 5 mars après une réunion d'information prévue le 5 février, pour l'Essonne le 10 janvier, pour le Val-d'Oise à la mi-mars, pour les Yvelines à la fin février.

Pour toute information sur l'ANCGG, les associations départementales et le Brevet Grand Gibier, contacter :

- AICGG de Paris HSV : Association Interdépartementale des Chasseurs de Grand Gibier de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne - www.ancgg.org/ad75

président : Serge Delvaque - vice prés. : Alain Collorec : 06 81 29 37 11 - collorec.alain@wanadoo.fr

- ADCGGE : Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier Essonne - www.ancgg.org/ad91

président : Jacky Martin - vice prés. : Marc Taillandier : 06 73 68 03 02 - mataillandier@aol.com

- AGGGVO : Association pour la Gestion du Grand Gibier dans le Val-d'Oise - www.ancgg.org/ad95

président : Jean-Charles Clermonté - jcclermonte-peche95@orange.fr

- ACGGY : Association des Chasseurs de Grand Gibier des Yvelines - www.acggy.com

président : Gérard Bédarida - Elisabeth Martin-Rousiot : 01 30 59 85 07 - acggy@ancgg.org

Quand les nuls iront à la chasse

Dans la fameuse collection « Pour les Nuls », David Gaillardon, responsable communication de l'ONCFS et Antoine Berton, directeur de la rédaction du *Chasseur Français* et de la *Revue nationale de la chasse*, viennent de publier « *La Chasse pour les nuls* » (First Editions), 480 pages, 29,95 €.

Pour tout connaître de la chasse ou pour savoir l'expliquer à ceux qui n'y entendent rien, cet ouvrage quasi encyclopédique et construit de façon fort attrayante, apporte mille réponses sur l'histoire, la réglementation, les armes, les gibiers, les chiens, les modes de chasse, ainsi que sur tout ce qui constitue les à-côtés de la chasse : musique, peinture, littérature, cuisine, mythologie...

Forte de la diversité de ses territoires, de ses gibiers, de ses pratiques, de ses traditions et de ses hommes, la chasse française est un thème inépuisable de découvertes. Grâce aux explications de David Gaillardon et d'Antoine Berton, très vite tous les nuls ne le seront plus car ils sauront tout de la chasse !

Beynes sans ordures

Comme prévu (voir *Chasseurs d'Île-de-France* n°1), le Club des Jeunes Chasseurs d'Île-de-France a mené le 28 septembre, une opération de nettoyage de grande ampleur de la forêt domaniale de Beynes.

Avec le partenariat de la FICIF, représentée par le président Thierry Clerc et Christian Lecat administrateur, de l'ONF, de l'Association Nationale des Jeunes Chasseurs, de la Mairie de Beynes, du Club des Randonneurs de la Forêt Domaniale de Beynes, et avec le soutien technique des magasins E. Leclerc, une soixantaine de bénévoles ont débarrassé la forêt de près de 4,5 tonnes d'ordures de toutes sortes, prouvant que les chasseurs sont des écologistes de terrain, respectueux de la nature.

Club des Jeunes Chasseurs d'Île-de-France. (Tél : 06 65 30 61 76 - Site : www.jeuneschasseurs-idf.fr)

Avril 2014 : rendez-vous au prochain Salon de la chasse de Rambouillet

Le Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet se tiendra au Parc des expositions de Mantes-la-Jolie (Yvelines), du vendredi 4 au lundi 7 avril 2014.

Accueillies par la FICIF, différentes associations de chasseurs auront leurs stands regroupés autour de celui de notre fédération pour former une sorte de village de la chasse en Île-de-France.

Cet espace sera complété par une exposition de trophées (cerfs, chevreuils) originaires des trois départements de la grande couronne (78, 91, 95). (Site : www.salondelachasse.com).

Colloque du SHCF

L'année 2014 marque le cinquantenaire de la loi Verdeille qui est à l'origine de la création des ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) : 10 000 regroupant 350 000 chasseurs à travers la France.

Pour marquer cette date et souligner le rôle majeur de ces associations, le Saint-Hubert Club de France (SHCF) organise lundi 27 janvier 2014, au Palais du Luxembourg à Paris, un colloque sur le thème « Gérer le territoire, le gibier et les chasseurs : de nouvelles ambitions pour les ACCA ».

Le Saint-Hubert Club de France dont trois administrateurs sont aussi administrateurs de la FICIF est la plus ancienne association de chasse en Europe. Créé en 1902, il est un véritable cercle de réflexion sur les enjeux de la chasse française qu'il met en évidence dans sa revue « *Le Saint-Hubert* ».

(Tél. : 01 40 20 90 70 - Site : www.sainthubertclubdefrance.fr)

Un formidable projet commun pour les faisans

A quelques kilomètres de Magny-en-Vexin, dans la pointe nord-ouest du Val-d'Oise, grâce à l'action solidaire de responsables de territoires, avec l'aide de techniciens de notre Fédération et en partenariat avec les agriculteurs, un projet commun lancé il y a cinq ans, s'est concrétisé en mai dernier avec la création du GIC de la Vallée de l'Epte.

Sur 3 500 hectares d'un biotope favorable au faisan, comportant haies, cultures céréalières, cultures à gibier, bosquets, bois de feuillus, l'action d'une quinzaine de partenaires a porté ses fruits comme l'espérait Patrice Vanaker, responsable de ce GIC et porteur de ce projet dans lequel il n'a pas ménagé ses efforts.

Aujourd'hui, les faisans sont là ainsi que bien d'autres gibiers (lièvres, perdrix, chevreuils...) et en quelques mots il résume la recette de cette réussite : piégeage (pas de piégeage, pas de faisans !), régulation des renards (il est lieutenant de louveterie), cohésion des responsables de territoires, aménagements (plantation de 3,5 km de haies, cultures), partenariat avec les agriculteurs (sans eux on ne peut rien faire), discipline de chasse (on ne tire pas les poules), volonté de réussir...

« On fait tout pour avoir des faisans et pour qu'ils restent chez nous : et on y arrive ».

Le GIC de la Vallée de l'Epte est une réussite exemplaire qui fait honneur à ses acteurs et à la FICIF.

Attention à vos armes

Entrée en vigueur le 6 septembre 2013, la nouvelle loi du 6 mars 2012 relative à la réglementation sur les armes concerne directement les chasseurs et les tireurs sportifs.

La nouvelle nomenclature adopte un système de classement en quatre catégories :

- A : armes et munitions interdites
- B : armes soumises à autorisation
- C : armes soumises à déclaration (armes de chasse à canons rayés)
- D : armes soumises à enregistrement et armes à détention libre (armes de chasse à canons lisses).

Avec cette réglementation les chasseurs disposent d'un délai de six mois à compter du 6 septembre 2013 (jusqu'au 2 février 2014) pour effectuer, ou pour vérifier qu'ils ont effectué, les démarches de déclaration et d'enregistrement des armes en leur possession.

La mesure d'enregistrement s'applique aux fusils de chasse (juxtaposés ou superposés) acquis depuis le 1^{er} décembre 2011, mais ne concerne pas les fusils qui étaient déjà détenus à cette date par les chasseurs. L'acquisition et la détention des armes de chasse et de leurs munitions répondent à des règles précises et en particulier à la possession du permis de chasser.

Cette réglementation fixe aussi pour les armes, les conditions de stockage (coffre, démontage, câble sur râtelier, verrou de pontet, munitions conservées séparément...) et de transport (arme déchargée et placée sous étui fermé, ou arme démontée...), en sachant aussi que le permis de chasser vaut titre de transport légitime de l'arme de chasse.

Bien d'autres points de cette loi méritent d'être regardés avec attention et nous recommandons à tous nos adhérents de se reporter vers les sites de :

- FNC (Fédération Nationale des Chasseurs) : www.chasseurdefrance.com
- Comité Guillaume Tell : www.lecomiteguillaumetell.fr
- UFA (Union Française des amateurs d'Armes) : www.armes-ufa.com

Club Interchasse : vente privée avec un cadeau pour nos adhérents

Club Interchasse organise les 12 et 13 décembre à Paris (Audi Bauer – 48, place du Marché Saint-Honoré) une vente privée de vêtements et accessoires de chasse, sportswear, équitation... (voir prospectus joint).

Nos adhérents sont invités à visiter cette vente où, pour tout achat et dans la mesure du stock disponible, une chemise de safari leur sera offerte sur présentation d'un permis de chasser validé auprès de la FICIF.

La campagne bien fêtée

La Fête de la Campagne organisée à la mi-octobre par la commune de l'Isle-Adam (95), a connu un beau succès auquel ont largement contribué les associations de chasseurs et de pêcheurs du département, réunies sous des pavillons de toile formant un village dédié à leurs activités de nature.

Affichant le slogan de référence : « La chasse : un atout pour l'éducation », la FICIF a animé un atelier de découverte et de reconnaissance des espèces et des traces qui a été très apprécié. Présent à cette fête aux côtés des techniciens de la FICIF, le président Thierry Clerc a reçu de la part d'Axel Poniatowski, député maire de l'Isle-Adam, des remerciements chaleureux pour cette participation active.

Un guide du Saint-Hubert : juridique et pratique

Sous la forme d'un numéro spécial, *Le Saint-Hubert* publie le « *Guide juridique et pratique du chasseur* » qui explique, en questions réponses, le droit de la chasse tel qu'il doit être connu de tous les responsables d'activités cynégétiques. Rédigé par Annie Charlez, ancien chef du service juridique de l'ONCFS, cet ouvrage est une synthèse complète et précise du droit de la chasse actuel. (180 pages – 12 €)

(Renseignements : Le Saint-Hubert - tél. : 01 40 20 90 70 - mél. : sainthubertclubdefrance@gmail.com)

La lettre « *Chasseurs d'Île-de-France* » est diffusée à 24 000 chasseurs, adhérents de la FICIF.
Elle est en ligne sur le site Internet de la FICIF : www.ficif.com

FICIF : Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France

58 avenue du Général Leclerc - 92514 Boulogne Billancourt Cedex - tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15
3 rue Paul Demange - CS 50005 - 78519 Rambouillet Cedex - tél. : 01 34 85 33 00 - fax : 01 34 85 33 02
mél. : contact@ficif.com - Internet : www.ficif.com

« Chasseurs d'Île-de-France » - Rédaction : Jacques Reder, Didier Gavens.
ISSN 1775-8416